



Tél : 03.44.76.84.84
mairie@mairiepimprez.fr

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ
RUE DE L'ÉGLISE
60170

ARRETE N°2025-65

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Chemin des écoliers

Du 31 juillet 2025 au 1^{er} août 2025

LE MAIRE DE PIMPREZ (Oise),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, et L. 2213-6 ;

Vu le Code du Commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8 ;

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le Code de la Voirie Routière notamment les articles L 411-1 et R 418-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Considérant la demande en date du 31 juillet 2025 par laquelle Monsieur CARTON Christophe (couvreur à Ville – 60400) demande l'autorisation de bloquer le chemin des écoliers pour des travaux de toiture, au niveau de chez M. MERCERET 79 rue Robert Delage 60170 PIMPREZ du 31 juillet 2025 au 1er août 2025.

ARRETE

Article 1 : M. CARTON Christophe est autorisé à bloquer le chemin des écoliers pour des travaux de toiture au niveau du 79 rue Robert Delage à Pimprez, du 31 juillet 2025 au 1er août 2025, à charge pour lui d'appliquer les dispositions des articles suivants.

Article 2 : Le domaine public occupé et ses abords devront toujours être maintenus dans un parfait état de propreté. Les détritux seront ramassés et évacués par le bénéficiaire.

Article 3 : Le pétitionnaire sera entièrement responsable des dommages, des accidents qui pourraient survenir du fait de son stationnement.

Article 4 : Il pourra être mis fin à cette autorisation par courrier. Aucune indemnité ne pourra être réclamée.

Article 5 : ampliation de cet arrêté transmis :

- A l'intéressé,
- A Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Thourotte,
- A Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt,
- Au service technique communal

Fait à Pimprez,
Le 31/07/2025

La 2^{ème} Adjointe,
Maryse DELIGNY

